

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 874**27 août 2004****SOMMAIRE**

Aerogolf Center, S.à r.l., Senningerberg	41934	Financière Vasco de Gama S.A., Luxembourg . . .	41934
AICE, S.à r.l., Luxembourg	41952	Fineurope S.A.H., Luxembourg	41951
AMT Europe S.A., Luxembourg	41910	Fintralux S.A.H., Strassen	41939
AMT Europe S.A., Luxembourg	41910	G.A.N. Holding S.A., Luxembourg	41939
Amléd S.A., Luxembourg	41942	G.S.R. Participations S.C.A., Luxembourg	41941
Amléd S.A., Luxembourg	41942	Gebarde Media Investments S.A., Luxembourg . .	41919
Amléd S.A., Luxembourg	41942	Gebarde Media Investments S.A., Luxembourg . .	41919
Amtel Luxembourg S.A., Luxembourg	41907	Gondwana (Investments) S.A., Luxembourg	41949
Antonio Fusco International S.A., Luxembourg . .	41947	H&M Reinsurance S.A., Münsbach	41935
Antonio Fusco International S.A., Luxembourg . .	41947	Hitec Luxembourg S.A., Luxembourg	41911
Antonio Fusco International S.A., Luxembourg . .	41952	Hitec Luxembourg S.A., Luxembourg	41912
Azzurri Internazionale Holding S.A., Luxembourg	41916	Hitec Luxembourg S.A., Luxembourg	41912
Azzurri Internazionale Holding S.A., Luxembourg	41919	Hitec Luxembourg S.A., Luxembourg	41913
Boucheries Brill, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	41944	Ikanos S.A., Luxembourg	41924
Brim S.A.H., Mamer	41941	Ikanos S.A., Luxembourg	41924
Brim S.A.H., Mamer	41941	Immolys S.A., Luxembourg	41938
C.D.G. Participations S.A.H., Luxembourg	41932	Imprimerie Schlimé Mil, S.à r.l., Bertrange	41948
Calipo S.A., Luxembourg	41951	Itaca S.A., Luxembourg	41938
Castello, S.à r.l., Mersch	41943	L D R S.A., Luxembourg	41937
CGPA Ré S.A., Münsbach	41948	LBI Constructions S.A., Luxembourg	41936
Cime Holding S.A., Luxembourg	41910	Liewen Dobaussen, A.s.b.l., Ettelbruck	41907
Cobepa Finance S.A.H., Luxembourg	41915	Lip Invest Soparfi S.A., Luxembourg	41941
Cofintex Luxembourg S.A., Münsbach	41940	Locarlux S.A., Diekirch	41942
Cofintex Luxembourg S.A., Münsbach	41940	Lomperang, S.à r.l., Hesperange	41952
Cromo S.A., Luxembourg	41931	Lunasole S.A., Mamer	41936
Dawimo, S.à r.l., Senningerberg	41935	Mandelieu S.A., Luxembourg	41921
Dischavulco Immo S.A., Luxembourg	41940	Mascagni S.A.H., Luxembourg	41937
E.I. Eurinvestment S.A., Luxembourg	41946	MIL (Investments), S.à r.l., Luxembourg	41949
E.I. Eurinvestment S.A., Luxembourg	41951	MIL (Holdings) S.A., Luxembourg	41949
Eico, S.à r.l., Belvaux	41921	Morgen S.A., Luxembourg	41946
Eico, S.à r.l., Belvaux	41921	Morgen S.A., Luxembourg	41951
Elecfin S.A.H., Luxembourg	41906	Multibuilding S.A., Luxembourg	41943
Eliolux S.A., Luxembourg	41947	Multibuilding S.A., Luxembourg	41943
Euro International Reinsurance S.A., Luxembourg	41949	Multibuilding S.A., Luxembourg	41943
Euromaf Re S.A.	41944	Multibuilding S.A., Luxembourg	41943
Executive Hotels Aerogolf, S.à r.l., Luxembourg . .	41935	Nippon Capital TMK Investments, S.à r.l., Luxem-	
Fidupartner AG, Bertrange	41936	bourg	41925
Fierro Investors Luxembourg S.A., Luxembourg . .	41939	Nippon Capital TMK Investments, S.à r.l., Luxem-	
(La) Financière du Lierre S.A.H., Luxembourg . . .	41931	bourg	41926
Financière Vasco de Gama S.A., Luxembourg . . .	41934	Nivalcon Immo S.A., Luxembourg	41950

Ondine S.A., Luxembourg	41927	Société Hôtelière de la Pétrusse S.A., Luxembourg	41914
Ondine S.A., Luxembourg	41931	Société Hôtelière de la Pétrusse S.A., Luxembourg	41915
Owen International S.A., Luxembourg	41911	Socclair Equipements S.A., Luxembourg	41920
Owen International S.A., Luxembourg	41911	Socclair Equipements S.A., Luxembourg	41920
Parade Fonds, Sicav, Luxembourg	41950	Sogen Finance Luxembourg S.A., Luxembourg	41950
Partners 2000 S.A., Luxembourg	41926	Sorgrel S.A., Luxembourg	41933
Philip Morris Luxembourg S.A., Windhof-Koerich	41939	Star Food, S.à r.l., Grevenmacher	41952
Pianno S.A.H., Luxembourg	41938	Stratege S.A., Luxembourg	41936
Piwo International S.A., Luxembourg	41946	Syntesi S.A., Luxembourg	41950
Privalux Conseil S.A.H., Luxembourg	41950	T.E.R. Lux, S.à r.l., Differdange	41948
Prochim Holding S.A., Luxembourg	41935	T.T.I. Technologies Holdings, S.à r.l., Luxembourg	41940
Prodi-Koener, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	41944	Taino S.A., Luxembourg	41938
Promilux S.A., Strassen	41945	Trust International Luxembourg S.A., Luxembourg	41944
Promilux S.A., Strassen	41945	Ulran S.A., Luxembourg	41937
Quacis, Cap. Inv. Gesto S.A., Luxembourg	41932	Union Textiles A.G., Luxembourg	41906
Réalis S.A., Mamer	41936	Vexinluxe S.A., Luxembourg	41938
RMS Europe S.A., RMS Europe Risk Management Services, Münsbach	41942	Viking River Cruises S.A., Luxembourg	41906
Roma-Bau S.A., Weiswampach	41948	Vitar S.A.H., Luxembourg	41934
Royal Classics S.A., Luxembourg	41939	Weyma S.A., Troisvierges	41948
Royal Media Group, S.à r.l., Luxembourg	41932	Y 52 S.A., Luxembourg	41933
Rucken, Kaufmann & Biesen, S.à r.l., Clervaux	41945	Y 52 S.A., Luxembourg	41933
Rucken, Kaufmann & Biesen, S.à r.l., Clervaux	41946	Zeta Osteurope Holding S.A., Luxembourg	41920
S.C. Investments Holding S.A., Luxembourg	41945	Zeta Osteurope Holding S.A., Luxembourg	41920
S.C. Investments Holding S.A., Luxembourg	41947		
S.C. Investments Holding S.A., Luxembourg	41951		
Sédre S.A.H., Mamer	41933		
Sifold S.A.H., Luxembourg	41949		

UNION TEXTILES A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 89.018.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004, réf. LSO-AS00090, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Signature.

(053876.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

VIKING RIVER CRUISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 56.479.

Le bilan au 31 décembre 2003 et les documents y annexés, enregistrés à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01270, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Signature.

(053828.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

ELECFIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 61.629.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01271, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Le Domiciliataire

Signatures

(053906.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

AMTEL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 88.699.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07604, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2004.

Signature.

(053189.3/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2004.

LIEWEN DOBAUSSEN, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9048 Ettelbruck, 2, rue Dr. Herr.

R. C. Diekirch F63.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

En date du 7 mai 2004, il a été procédé à la convocation des membres de l'A.s.b.L. LIEWEN DOBAUSSEN à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 mai 2004.

6 membres étaient présents.

Le quorum de présence est dès lors atteint.

Il a ensuite été procédé au vote des différents points inscrits à l'ordre du jour:

Première résolution

Modification de l'article 2 comme suit:

Art. 2. Le siège social est fixé à L-9048 Ettelbruck, 2, rue Dr. Herr. Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale extraordinaire statuant conformément à l'article 14, alinéas 7 à 9 des statuts.

Voix pour: 6

Voix contre: -

Votes blancs: -

Quorum de vote atteint: Oui

Deuxième résolution

Modification de l'article 4 comme suit:

Art. 4. L'association a pour but:

- d'aider les personnes en situation d'isolement social ou/et familial, présentant un handicap psychique;
- de créer des communautés de vie, des logements supervisés, des Centres et Foyers de Jour et d'assurer la gérance et l'encadrement professionnel de ceux-ci;
- de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et d'existence de ses clients et de favoriser leur réintégration sociale;

- de collaborer avec les autorités compétentes, que ce soit l'Etat, les Communes ou d'autres organismes.

Voix pour: 6

Voix contre: -

Votes blancs: -

Quorum de vote atteint: Oui

Troisième résolution

Modification de l'article 5 comme suit:

Art. 5. Le nombre minimum des membres de l'association est fixé à trois.

L'association se compose uniquement de membres ordinaires, personnes physiques ou morales.

Voix pour: 6

Voix contre: -

Votes blancs: -

Quorum de vote atteint: Oui

Quatrième résolution

Modification de l'article 6 comme suit:

Art. 6. Peut devenir membre de l'association toute personne physique ou morale qui désire participer activement ou financièrement à la réalisation des buts poursuivis par l'association et qui paye la cotisation annuelle, exceptés les salariés de l'association.

Voix pour: 6

Voix contre: -

Votes blancs: -

Quorum de vote atteint: Oui

Cinquième résolution

Modification de l'article 7 comme suit:

Art. 7. Les membres de l'association sont libres de se retirer de l'association en adressant leur démission au conseil d'administration.

Voix pour: 6

Voix contre: -

Votes blancs: -

Quorum de vote atteint: Oui

Sixième résolution

Modification de la troisième phrase de l'article 10 comme suit:

Art. 10. 3^e phrase. Sans préjudice aux règles établies par l'article 8 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telles que reprises à l'article 14 des présents statuts, l'Assemblée Générale peut délibérer quelque soit le nombre des membres présents.

Voix pour: 6

Voix contre: -

Votes blancs: -

Quorum de vote atteint: Oui

Septième résolution

Modification de l'article 11 comme suit:

Art. 11. L'association est administrée par un Conseil d'Administration, qui se compose d'un nombre impair de membres compris entre 3 et 15. Les membres du Conseil d'Administration sont élus par l'Assemblée Générale pour une durée de trois années. Le Conseil est renouvelable par un tiers chaque année. Le premier et le second choix des membres sortants se fait par tirage au sort.

Aucun membre du Conseil d'Administration ne peut être un employé de l'A.s.b.l.

Les candidatures pour les postes du Conseil d'Administration doivent être adressées par lettre recommandée au président au moins trois jours ouvrables avant la date de l'Assemblée Générale, la date de dépôt à la poste faisant foi.

Les actes qui engagent l'association doivent être signés par le président et le trésorier, ou en cas de leur absence, par leur remplaçant respectif, à savoir le vice-président et le secrétaire.

Voix pour: 6

Voix contre: -

Votes blancs: -

Quorum de vote atteint: Oui

Huitième résolution

Insertion d'un nouvel article 12, les articles suivants étant à renuméroter en conséquence.

Art. 12. Le Conseil d'Administration se réunit au moins 2 fois par an sur convocation du Président au moins 8 jours avant la date prévue pour la réunion. Il ne peut valablement délibérer que si la majorité des membres est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix, en cas de parité de voix, celle du Président est prépondérante. Les décisions sont consignées sous forme de procès-verbaux, conservés au siège où chaque membre peut en prendre connaissance.

Voix pour: 6

Voix contre: -

Votes blancs: -

Quorum de vote atteint: Oui

Neuvième résolution

Insertion d'un nouvel article 13, les articles suivants étant à renuméroter en conséquence.

Art. 13. Le Conseil d'Administration gère l'association, convoque et organise les assemblées et exécute les décisions de celles-ci. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition de l'association.

Le Conseil d'Administration représente l'association dans ses relations avec les particuliers, les pouvoirs publics, les organisations professionnelles et tous autres tiers. Il dresse les comptes annuels et le projet de budget de l'exercice à venir.

Tous les actes qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée Générale soit par la loi, soit par les statuts, sont de la compétence du Conseil d'Administration et l'énumération qui précède est énonciative et non limitative.

Voix pour: 6

Voix contre: -

Votes blancs: -

Quorum de vote atteint: Oui

Dixième résolution

Modification de l'ancien article 12, renuméroté en article 14 comme suit:

Art. 14. L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an en réunion ordinaire. L'Assemblée générale est compétente pour statuer sur les objets suivants:

- la nomination et la révocation des membres du Conseil d'Administration,
- l'approbation des budgets et comptes de l'exercice écoulé,
- les modifications à apporter aux statuts,
- la dissolution de l'association,
- la nomination de deux vérificateurs aux comptes,
- la nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs.

L'Assemblée Générale se réunira occasionnellement selon les besoins et elle doit être convoquée par les administrateurs dans les cas prévus par les statuts ou si un cinquième des associés en fait la demande par écrit.

Tous les membres de l'association doivent être convoqués par lettre recommandée au moins 8 jours en avance aux Assemblées Générales.

L'ordre du jour doit être joint à cette convocation. Toute proposition, signée d'un nombre de membres égal au vingtième de la dernière liste annuelle, doit être portée à l'ordre du jour.

Il sera loisible aux associés de se faire représenter à l'Assemblée Générale par un autre associé.

Chaque associé ne peut être porteur que d'une seule procuration.

Tous les associés ont un droit de vote égal dans l'Assemblée Générale et les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents.

L'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation, et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; mais dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, les règles qui précèdent sont modifiées comme suit:

a.) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés;

b.) la décision n'est admise, dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix;

c.) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des associés ne sont pas présents ou représentés, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Les procès-verbaux des Assemblées Générales signés par deux membres sont reliés en un registre spéciale et conservés au siège de l'association où tous les associés et les tiers peuvent en prendre connaissance.

Les résolutions de l'assemblée générale sont publiées par extraits aux annexes du Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Une liste indiquant, par ordre alphabétique, les noms, prénoms, demeures et nationalités des membres de l'association, doit être déposée auprès du registre de commerce et des sociétés dans le mois de la publication des statuts. Elle est complétée, chaque année, par l'indication dans l'ordre alphabétique des modifications qui se sont produites parmi les membres. Toute personne pourra en prendre gratuitement connaissance.

Voix pour: 6

Voix contre: -

Votes blancs: -

Quorum de vote atteint: Oui

Onzième résolution

Modification de l'ancien article 13, renuméroté en article 15 comme suit:

Art. 15. Le montant des cotisations annuelles ne pourra être supérieur à 25,- (vingt-cinq) EUR par membre.

L'association est habilitée à accepter dans les conditions de l'article 16 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif les dons et legs en sa faveur.

Voix pour: 6

Voix contre: -

Votes blancs: -

Quorum de vote atteint: Oui

Douzième résolution

Modification de l'ancien article 16, renuméroté en article 18 comme suit:

Art. 18. En cas de dissolution de l'association, son actif net sera affecté à une autre association sans but lucratif reconnue d'utilité publique ou à une fondation poursuivant une activité analogue.

Voix pour: 6

Voix contre: -

Votes blancs: -

Quorum de vote atteint: Oui

Treizième résolution

Modification de l'ancien article 17, renuméroté en article 19 comme suit:

Art. 19. Pour tout ce qui n'a pas été expressément stipulé dans les statuts, il est renvoyé à la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Voix pour: 6
Voix contre: -
Votes blancs: -
Quorum de vote atteint: Oui
Signatures des membres présents:
Feith Jean, Président
Bormann Jos, Vice-Président
Feypel-Diederich Margot, Secrétaire
Pletschette Camille, Trésorier
Habets Marleen, Membre
Leonardy François, Membre
Enregistré à Diekirch, le 11 juin 2004, réf. DSO-AR00105. – Reçu 243 euros.

Le Receveur ff.(signé): C. Ries.

(902119.3/000/188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 juin 2004.

CIME HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 36.302.

—
EXTRAIT

Dans sa lettre du 30 juin 2004, Monsieur Jean Reuter a déposé son mandat de commissaire aux comptes de CIME HOLDING S.A. avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

J. Reuter

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01220. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053819.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

AMT EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 90.623.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05087, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

Signature.

(048989.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

AMT EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 90.623.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 11 juin 2004

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président

- Monsieur Guy Hornick, expert-comptable, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05090. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048991.3/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

OWEN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 59.100.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01065, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2004.

Signature.

(053247.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2004.

OWEN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 59.100.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01062, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2004.

Signature.

(053248.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2004.

HITEC LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise.
R. C. Luxembourg B 37.529.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à la CARROSSERIE COMES en date du 11 juin 2004

La séance s'est ouverte à 10.00 heures.

L'assemblée procède à l'installation de son bureau:

Président: Nicolas Comes

Secrétaire: Yves Elsen

Scrutateur: Georges Wiazmitinoff

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

- qu'il appert de la liste de présence (annexe n° 1), dûment signée et clôturée par les membres du bureau que 5 (cinq) actionnaires sont présents, détenant ensemble plus de 75% du total des trois mille actions,
- que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2003
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes quant à l'exercice sous revue.
5. Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes
6. Divers.

Monsieur le Président donne lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes (annexe n° 2).

Il soumet ensuite à l'assemblée, pour examen et approbation, les comptes prévisionnels pour l'année 2004 en invitant les actionnaires à approuver l'affectation des résultats proposée par le Conseil d'Administration.

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Les comptes annuels au 31 décembre 2003 sont approuvés.
 2. Le bénéfice s'élevant à EUR 67.985,24 est reporté à nouveau.
 3. Décharge est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats pour la période sous revue.
 4. Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes en la personne de Monsieur Fernand Dichter résidant à Esch-sur-Alzette. Son mandat expirera à la fin de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2006.
- Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.30 heures.

Luxembourg le 11 juin 2004.

Le Bureau

N. Comes / Y. Elsen / G. Wiazmitinoff

Président / Secrétaire / Scrutateur

Liste de présence à l'assemblée générale extraordinaire du 11 juin 2004

Actionnaire	Nombre d'actions	Signature actionnaire / mandataire
M. Nicolas Comes	750	Signature
M. Yves Elsen	250	Signature
M. Pierre Hirt	750	Signature
M. Marco Trauffer	750	Signature
M. Georges Wiazmitinoff	250	Signature
M. Fernand Dichter	250	Signature
Total des actions:	3.000	

Signature / Signature / Signature
Président / Secrétaire / Scrutateur

Luxembourg-Eich, le 29 juin 2004.

Pour copie certifiée conforme à l'original

P. Decker

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004, réf. LSO-AS00372. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052507.3//57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2004.

HITEC LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise.

R. C. Luxembourg B 37.529.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 11 juin 2004

Il résulte du procès-verbal sub point 5 que Monsieur Fernand Dichter a été nommé commissaire aux comptes. Son mandat expirera à la fin de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2006.

Luxembourg, le 11 juin 2004.

Pour extrait certifié conforme

Le Bureau

N. Comes / Y. Elsen / G. Wiazmitinoff

Président / Secrétaire / Scrutateur

Luxembourg-Eich, le 29 juin 2004.

Pour copie certifiée conforme à l'original

P. Decker

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004, réf. LSO-AS00373. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052509.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2004.

HITEC LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise.

R. C. Luxembourg B 37.529.

L'an deux mille quatre, le onze juin.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HITEC LUXEMBOURG S.A. ayant son siège social à L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, alors notaire de résidence à Echternach, en date du 26 juillet 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 23 du 23 janvier 1992,

modifiée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, alors notaire de résidence à Echternach, en date du 25 novembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 206 du 18 mai 1992,

modifiée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 25 février 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 254 du 28 juin 1994,

modifiée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 12 novembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 94 du 13 février 1998,

modifiée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 25 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 404 du 1^{er} juin 2001,

inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 37.529.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Nicolas Comes, demeurant à L-8129 Bridel, 1, um Feitekneppchen,

Le président nommé secrétaire Monsieur Yves Elsen, ingénieur diplômé MBA, demeurant à L-8266 Mamer, 8, rue des Thermes Romaines.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Georges Wiazmitinoff, ingénieur diplômé, demeurant à L-2510 Strassen, 40, rue Schaffstrachen.

Le bureau de l'assemblée étant constitué, le président requiert le notaire d'acter que:

I: L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Modification de l'objet social de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet l'étude, l'analyse, le conseil, la fabrication et la vente de systèmes se référant à la mécanique, l'électromécanique, les techniques de mesure et de régulation, la physique, les microprocesseurs et le traitement de l'informatique.

En outre, la société aura pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

2.- Divers

II: Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varientur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III: Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet l'étude, l'analyse, le conseil, la fabrication et la vente de systèmes se référant à la mécanique, l'électromécanique, les techniques de mesure et de régulation, la physique, les microprocesseurs et le traitement de l'informatique.

En outre, la société aura pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12.00 heures.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Niederaanven, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Comes, Y. Elsen, G. Wiazmitinoff, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, vol. 143S, fol. 94, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 29 juin 2004.

P. Decker.

(052504.3/206/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2004.

HITEC LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise.

R. C. Luxembourg B 37.529.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

P. Decker

(052510.3/206/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2004.

**SOCIETE HOTELIERE DE LA PETRUSSE S.A., Société Anonyme,
(anc. L-NEURONET.HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 74.932.

L'an deux mille quatre, le quinze juin.

Par-devant Nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme L-NEURONET.HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.932, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 mars 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 492 du 11 juillet 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Catherine Koch, demeurant à Luxembourg, qui nomme comme secrétaire Madame Caroline Heron, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à Mersch.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale de la société suivant les dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales;

2. Modification subséquente de l'Article 1^{er} des statuts;

3. Démission des administrateurs, SHAPBURG LIMITED, QUENON INVESTMENTS LIMITED et LIFTWOOD INVESTMENTS LIMITED et décharge de leur mandat;

4. Nomination de M^e Luc Argand, M^e Frédérique Flournoy et M^e Laurent Moser en tant que nouveaux administrateurs de la société; leur mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2005;

5. Démission de Madame Catherine Koch en sa qualité de Commissaire aux Comptes et décharge de son mandat jusqu'en date du 15 juin 2004;

6. Nomination de THEMIS AUDIT LIMITED comme nouveau Commissaire aux Comptes; son mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2005;

7. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société L-NEURONET.HOLDING S.A. en SOCIETE HOTELIERE DE LA PETRUSSE S.A.

Deuxième résolution

En conséquence de ce changement, l'Article 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SOCIETE HOTELIERE DE LA PETRUSSE S.A.»

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission des sociétés suivantes en tant qu'administrateurs:

QUENON INVESTMENTS LIMITED, une société constituée et existant sous la loi des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques

SHAPBURG LIMITED, une société constituée et existant sous la loi des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques

LIFTWOOD INVESTMENTS LIMITED, une société constituée et existant sous la loi des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques

et accepte la pleine et entière décharge de leurs mandats en date du 15 juin 2004.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs de la société les personnes suivantes:

Luc Argand, avocat, ayant son adresse professionnelle 6, rue Bellot, CH-1206 Genève, Suisse

Frédérique Flournoy, avocate, ayant son adresse professionnelle 6, rue Bellot, CH-1206 Genève, Suisse

Laurent Moser, avocat, ayant son adresse professionnelle 6, rue Bellot, CH-1206 Genève, Suisse

Leur mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée générale annuelle qui aura lieu en 2005.

Cinquième résolution

L'assemblée accepte la démission de Madame Catherine Koch en sa qualité d'actuel Commissaire aux Comptes de la société et lui donne décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'en date du 15 juin 2004.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer THEMIS AUDIT LIMITED, une société constituée sous la loi des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

Son mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée générale annuelle en 2005.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leur noms, prénoms usuels, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: C. Koch, C. Heron, A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 17 juin 2004, vol. 427, fol. 97, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 1^{er} juillet 2004.

H. Hellinckx.

(053270.3/242/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2004.

SOCIETE HOTELIERE DE LA PETRUSSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 74.932.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 1^{er} juillet 2004.

H. Hellinckx.

(053271.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2004.

COBEP A FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 27.820.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 avril 2004**Conseil d'Administration*

D'une part, l'assemblée a décidé de ne plus renouveler le mandat des administrateurs de MM. De Seze Amaury, Fabre Jean-Marie et Megret Dominique. D'autre part, l'assemblée a décidé de renouveler les mandats d'administrateur de Mme Hardenne Nicole et de MM. Laurent Josi Jean-Marie, Mangen Fons, Varin Christian et Van Zwieteren Jeroen pour la durée d'un an. L'assemblée décide également de nommer comme nouveaux administrateurs pour la durée d'un an, Mme Barras Chantal et MM. De Habsbourg Lorenz, Godfroid Dominique, Schmitz Alexandre et Goudsmit Eric.

Suite à ces décisions le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale de 2005 est composé comme suit:

- Hardenne Nicole, Administrateur de sociétés, B-1180 Bruxelles
- Barras Chantal, Administrateur de sociétés, B-4280 Hannut
- De Habsbourg Lorenz, Administrateur de sociétés, B-1020 Bruxelles
- Laurent Josi Jean-Marie, Administrateur de sociétés, B-1150 Bruxelles
- Mangen Fons, Réviseur d'Entreprises, L-9088 Ettelbruck
- Godfroid Dominique, Administrateur de sociétés, B-1325 Chaumont-Gistoux
- Goudsmit Eric, Administrateur de sociétés, B-1200 Woluwé-St.-Lambert
- Schmitz Alexandre, Administrateur de sociétés, B-1040 Etterbeek
- Varin Christian, Administrateur de sociétés, B-1630 Linkebeek
- Van Zwieteren Jeroen, Administrateur de sociétés, NL-3723 BS Bilthoven

Commissaire aux Comptes

L'assemblée a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes pour la durée d'un an. Le commissaire aux comptes en fonction jusqu'à l'assemblée générale de 2005 est PricewaterhouseCoopers, L-1014 Luxembourg.

Pour extrait conforme

F. Mangen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01335. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053769.3/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

**AZZURRI INTERNAZIONALE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. AZZURRI INTERNAZIONALE S.A.).**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 21.198.

L'an deux mille quatre, le onze juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AZZURRI INTERNAZIONALE S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 21.198, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, le 29 décembre 1983, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 46 du 17 février 1984, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, le 6 juin 1985, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 226 du 7 août 1985.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Ariane Vigneron, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Béatrice Ksaiss-Nousse, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Benoît Parmentier, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les cent (100) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1- Modification de la dénomination sociale de AZZURRI INTERNAZIONALE S.A. en AZZURRI INTERNAZIONALE HOLDING S.A., modification de la durée de la société pour en faire une société à durée illimitée et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts;

2- Ajout à l'article 1^{er} des statuts de deux paragraphes ayant la teneur suivante, et modification subséquente dudit article:

«Il peut être créé par simple décision du Conseil d'Administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.»

3- Introduction d'un nouveau capital autorisé pour une nouvelle période de cinq ans à concurrence de USD 100.000 (cent mille dollars US) pour porter le capital social de son montant actuel de USD 100.000 (cent mille dollars US) à USD 200.000 (deux cent mille dollars US) et modification subséquente de l'article 3 des statuts;

4- Autorisation au conseil d'administration d'émettre des emprunts obligataires convertibles et de limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription.

5- Allongement de la durée des mandats des administrateurs de trois à six ans et modification subséquente de l'article 5;

6- Modification de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.»;

7- Modification de l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du Conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.»;

8- Augmentation de la durée du mandat du commissaire aux comptes de trois à six ans et modification subséquente de l'article 8 des statuts:

9- Introduction d'un nouvel article dans les statuts de la société ayant la teneur suivante:

«Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil»;

10- Suppression de l'article 9 des statuts relatif au cautionnement des mandats des administrateurs et du ou des commissaires;

11- Modification de l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le dernier mardi du mois de juin à 11.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

12- Modification de l'article 13 pour lui donner la teneur suivante:

«Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.»

13- Modification de l'article 15 pour lui donner la teneur suivante:

«La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés Holding ainsi que les modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.»

14- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de AZZURRI INTERNAZIONALE S.A. en AZZURRI INTERNAZIONALE HOLDING S.A. ainsi que la durée de la société pour en faire une société à durée illimitée de sorte que l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de AZZURRI INTERNAZIONALE HOLDING S.A.

Cette société aura son siège social à Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'ajouter à l'article 1^{er} des statuts deux paragraphes ayant la teneur suivante:

«Il peut être créé par simple décision du Conseil d'Administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'instaurer un capital autorisé d'un montant de USD 200.000 (deux cent mille dollars US), avec émission d'actions nouvelles, sans pour autant réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre, sur le vu d'un rapport de conseil à l'assemblée en vertu de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, qui restera, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Elle donne tous pouvoirs à ce requis au conseil d'administration pour réaliser les augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé.

L'assemblée décide également d'autoriser le conseil d'administration à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, dans le cadre du capital autorisé.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts comme suit:

«Le capital social est fixé à USD 100.000,- (cent mille dollars US) représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de USD 1.000,- (mille dollars US) chacune.

Le capital autorisé est fixé à USD 200.000,- (deux cent mille dollars US) représenté par 200 (deux cents) actions d'une valeur nominale de USD 1.000,- (mille dollars US) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir du présent acte daté du 11 juin 2004, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'allonger la durée des mandats des administrateurs de trois à six ans de sorte que l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. La durée de leur mandat ne pourra excéder six ans.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.»

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du Conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.»

Huitième résolution

L'assemblée décide d'augmenter la durée du mandat du commissaire aux comptes de trois à six ans de sorte que l'article 8 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme ne pouvant excéder six ans.»

Neuvième résolution

L'assemblée décide d'introduire un nouvel article dans les statuts de la société ayant la teneur suivante:

«Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil.»

Dixième résolution

L'assemblée décide de supprimer l'article 9 des statuts relatif au cautionnement des mandats des administrateurs et du ou des commissaires.

Onzième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le dernier mardi du mois de juin à 11.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Douzième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.»

Treizième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés Holding ainsi que les modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. Vigneron, B. Ksaiss-Nousse, B. Parmentier, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 15 juin 2004, vol. 427, fol. 93, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 juin 2004.

H. Hellinckx.

(053840.3/242/199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

AZZURRI INTERNAZIONALE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 21.198.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 juin 2004.

H. Hellinckx.

(053842.3/242/199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

GEBARDE MEDIA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 44.543.

Le bilan au 31 juillet 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05251, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(053602.3/631/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

GEBARDE MEDIA INVESTMENTS, Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 44.543.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ajournée des actionnaires en date du 19 mai 2004

- Les comptes annuels au 31 juillet 2003 et l'affectation des résultats sont approuvés à l'unanimité;
- décharge est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats au 31 juillet 2003;
- par votes spéciaux et en vue de remplir les conditions requises par l'article 100 de la loi de 1915 telle que modifiée, l'assemblée décide de poursuivre les activités de la Société malgré le fait que les pertes accumulées au 31 juillet 2001 et au 31 juillet 2002 dépassent plus de 75% du capital souscrit de la société;
- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire, à savoir:

Administrateurs:

M. John B. Mills, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

M. Steven Georgala, 35, rue de la Boétie, F-75008 Paris.

SOLON DIRECTOR LIMITED, TK House, Bayside Executive Park, West Bay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas.

Mme Patricia Shelley Malkoff, 55A Henrietta Road, Orchards 2192, Johannesburg, South Africa.

Mme Elizabeth Rosemary Coy, 187 Cromwell Road, London SW5 0SE, Royaume-Uni.

Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l. ayant son siège social au 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 mai 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05250. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053598.3/631/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

SOCLAIR EQUIPEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 7, rue Kalchesbrück.
R. C. Luxembourg B 17.638.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 5 juin 2002

Les comptes clôturés au 31 décembre 2001 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs pour l'exercice de leurs mandats.

Le mandat de Roger Kayser, administrateur, a été reconduit pour une période de 6 années jusqu'au 4 juin 2007 et le mandat de la FIDUCIAIRE MARC MULLER, Réviseur d'Entreprises, est reconduit pour une période d'une année jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

SOCLAIR EQUIPEMENTS S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05228. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048910.3/717/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

SOCLAIR EQUIPEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 7, rue Kalchesbrück.
R. C. Luxembourg B 17.638.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 4 juin 2002

Les comptes clôturés au 31 décembre 2002 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs pour l'exercice de leurs mandats.

Les mandats de Max Kayser et Louise Kayser-Ducros, administrateurs, ont été reconduits pour une période de 6 années jusqu'au 2 juin 2008 et le mandat de la FIDUCIAIRE MARC MULLER, Réviseur d'Entreprises, est reconduit pour une période d'une année jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

SOCLAIR EQUIPEMENTS S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05225. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048908.3/717/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

ZETA OSTEUROPE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 77.695.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR06931, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2004.

Signature.

(053116.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2004.

ZETA OSTEUROPE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 77.695.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévu par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 28 juin 2004, réf. LSO-AR06935, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2004.

Signature.

(053128.3/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2004.

EICO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Belvaux.
R. C. Luxembourg B 35.802.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00768, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 juillet 2004.

Signature.

(053351.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2004.

EICO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Belvaux.
R. C. Luxembourg B 35.802.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00770, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 juillet 2004.

Signature.

(053350.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2004.

MANDELIEU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.
R. C. Luxembourg B 101.450.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le sept juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Raymond Goebel, docteur en droit, demeurant à Luxembourg, tant en nom personnel qu'en qualité de mandataire.

2.- Monsieur Patrick Goebel, maître en droit et en sciences financières, demeurant à Luxembourg.

3.- Mademoiselle Johana Bodart, employée privée, demeurant à Arlon, Belgique.

Mademoiselle Johana Bodart et Monsieur Patrick Goebel sont représentés aux fins des présentes par Monsieur Raymond Goebel aux termes de procurations qui resteront ci-annexées.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les fondateurs déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination, Durée, Siège social, Objet

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: MANDELIEU S.A.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du conseil d'administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La Société a pour objet l'exercice des fonctions de conseils en gestion de biens mobiliers et immobiliers. Elle pourra pour son propre compte faire l'acquisition, la détention, la location, le positionnement et la mise en valeur de tous biens mobiliers ou immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg que partout ailleurs à l'étranger.

Le but de la société est également de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, d'octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Capital social, actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 32.500,- (trente-deux mille cinq cents euros), représenté par 3.250 (trois mille deux cent cinquante) actions de EUR 10,- (dix euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital autorisé est fixé à EUR 100.000,- (cent mille euros) qui sera représenté par 10.000 (dix mille) actions de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est, à partir d'aujourd'hui 7 juin 2004, date de constitution, et jusqu'au 7 juin 2009 compris, autorisé à augmenter le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La Société peut procéder à l'acquisition de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Administration, Surveillance

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, laquelle peut renouveler leur mandat ou les révoquer à tout moment.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La Société est engagée par la signature collective de deux administrateurs, ou par celle de toute personne à ce déléguée par le conseil ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans le cadre de la gestion journalière.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière et le premier président du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Assemblée Générale

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 15 mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 12. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 14. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes en conformité avec les dispositions légales et conditions reprises à l'article 72-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Dissolution, Liquidation

Art. 15. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise comme en matière de modification des statuts. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 16. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement. Le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Raymond Goebel, mille trois cent soixante-cinq actions	1.365
2.- Patrick Goebel, cinq cent vingt actions	520
3.- Johana Bodart, mille trois cent soixante-cinq actions	1.365
Total: trois mille deux cent cinquante actions	3.250

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de EUR 32.500,- se trouve dès maintenant à la disposition de la Société MANDELIEU S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Il est en outre déclaré par le notaire soussigné que, aux termes des dispositions légales luxembourgeoises, MANDELIEU S.A. a acquis immédiatement dès ce jour, en tant qu'être moral et sous la forme d'une société anonyme telle que définie aux articles de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, une personnalité juridique distincte de celle des associés à la date du présent acte constitutif, dès avant même réalisation de toutes formalités de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, l'opération étant régie par le concept contractuel avec effet immédiat de la convention de constitution, actée authentiquement et compte tenu de l'accomplissement des exigences légales telles que vérifiées et constatées ci-avant.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1.- Monsieur Raymond Goebel, docteur en droit né le 27.06.1950 à Luxembourg, demeurant au 109, Allée Léopold Goebel, L-1635 Luxembourg.

2.- Monsieur Patrick Goebel, maître en sciences financières né le 30.07.1972 à Luxembourg, demeurant au 2, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg.

3.- Madame Johana Bodart, employée privée née le 16.06.1976 à Saint-Mard (Belgique), demeurant au 6 rue Basse, à B-6700 Arlon, Belgique.

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Troisième résolution

Est nommée commissaire aux comptes:

La société A.A.C.O., S.à r.l., (ACCOUNTING, AUDITING, CONSULTING & OUTSOURCING, S.à r.l.) ayant son siège au 28, rue Michel Rodange, à L-2430 Luxembourg, R. C. B 88.833.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2006.

Quatrième résolution

L'adresse de la Société est fixée à L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article 7 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Raymond Goebel, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Sixième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article 7 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier Président du Conseil d'Administration Monsieur Raymond Goebel, prénommé.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit tant en nom personnel que comme mandataire, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Goebel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, vol. 21CS, fol. 40, case 2. – Reçu 325 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2004.

J. Elvinger.

(053241.3/211/187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2004.

IKANOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 18.199.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01368, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Mangen

Administrateur

(053757.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

IKANOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 18.199.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 avril 2004**Conseil d'Administration*

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de tous les administrateurs pour une durée de six ans. Suite à cette décision le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale de 2010 est composé comme suit:

- Grauer Henryk, administrateur de sociétés, 63 Sparrendreef, B-8300 Knokke-Heist, Président
- Jachir David, administrateur de sociétés, 21 Ginstlaan, B-1640 Rhode St. Genèse
- Mangen Fons, réviseur d'entreprises, 147, rue de Warken, L-9088 Ettelbruck
- Reuter-Bonert Carine, employée privée, 5, rue des Champs, L-3332 Fennange

Commissaire aux Comptes

L'assemblée générale statutaire décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes pour une durée de six ans. Suite à cette décision, le Commissaire aux Comptes en fonction jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2010 est Monsieur Dominique Maqua, comptable, demeurant au 2, rue Grande, B-6767 Torgny.

Pour extrait sincère et conforme

F. Mangen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01343. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053762.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

**NIPPON CAPITAL TMK INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LSF TOKYO STAR INVESTMENTS, S.à r.l.).**

Registered office: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 90.991.

In the year two thousand and four, on the twenty-eighth day of June.
Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., a private limited company established in 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under the number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay, in his capacity as manager,

here represented by Mr Gérard Neiens, attorney-at-law, residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on 22nd June, 2004.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, representing the entire share capital of the limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated LSF TOKYO STAR INVESTMENTS, S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of notary Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, dated 13th January, 2003, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 90.991, has requested the undersigned notary to record that:

I. The appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of the Company and as a consequence, the entire share capital is present or represented.

II. The agenda of the present meeting is the following:

1. Decision to change the name of the Company.
2. Amendment of article 4 of the articles of association.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that it has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to change the name of the Company.

The Company shall henceforth take the name of NIPPON CAPITAL TMK INVESTMENTS, S.à r.l.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, article 4 of the articles of association will henceforth read, in its English version, as follows:

«**Art. 4.** The Company will have the name of NIPPON CAPITAL TMK INVESTMENTS, S.à r.l.»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., établie au 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.400, représentée par M. Philippe Detournay, dans sa qualité de gérant,

ici représentée par M^e Gérard Neiens, avocat, résident à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 22 juin 2004.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentant la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF TOKYO STAR INVESTMENTS, S.à r.l. (la Société), organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, constituée par un acte du notaire Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen du 13 janvier 2003, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.991, a requis le notaire soussigné d'acter que:

I. La partie comparante est la seule associée de la Société (l'Associée Unique) et la totalité du capital social est donc présente ou représentée.

II. L'agenda de la présente assemblée est le suivant:

1. Décision de modifier le nom de la Société.
2. Modification de l'article 4 des statuts.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide de modifier le nom de la Société. La Société prendra dorénavant le nom de NIPPON CAPITAL TMK INVESTMENTS, S.à r.l.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, l'article 4 des statuts prendra dorénavant, dans sa version Française, la teneur suivante:

«**Art. 4.** La Société prend la dénomination de NIPPON CAPITAL TMK INVESTMENTS, S.à r.l.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Neiens, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, vol. 144S, fol. 19, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2004.

A. Schwachtgen.

(053430.3/230/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

NIPPON CAPITAL TMK INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. LSF TOKYO STAR INVESTMENTS, S.à r.l.).

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 90.991.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 821 du 28 juin 2004 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(053432.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

PARTNERS 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 79.083.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
qui a eu lieu le 1^{er} juillet 2004 au siège social*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé d'approuver la date de la tenue de l'assemblée nonobstant les dispositions statutaires;
- l'assemblée a décidé d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice arrêté au 31 décembre 2003;
- l'assemblée a décidé, conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915, de continuer l'activité de la société malgré les pertes cumulées au 31 décembre 2003 dépassant plus de la moitié du capital social;
- l'assemblée a décidé de donner décharge aux administrateurs ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2004;
- l'assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:
SHAPBURG LIMITED
QUENON INVESTMENTS LIMITED
LIFTWOOD INVESTMENTS LIMITED
jusqu'à la prochaine assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2004;
- l'assemblée a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes THEMIS AUDIT LIMITED, jusqu'à la prochaine assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PARTNERS 2000 S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01006. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053232.3/1005/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2004.

ONDINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 100.609.

L'an deux mille quatre, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ONDINE S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 29 avril 2004, en voie de publication.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Alexia Uhl, juriste, Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Carine Evrard, employée privée, Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Adoption d'une version française qui régira les statuts et abandon de la version allemande.

2. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 168.000 en vue de le porter de EUR 32.000 à EUR 200.000 par la création de 16.800 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, entièrement souscrites et intégralement libérées par versement en numéraire.

Souscription et libération des 16.800 actions nouvelles comme suit par:

- MELFLEUR MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.	6.800
- BEHEER- EN BELEGGINGSMAATSCHAPPIJ VADOREM B.V.	10.000

3. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 200.000 (deux cent mille euros) représenté par 20.000 (vingt mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.»

4. Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a également pour objet l'acquisition, la promotion, la détention, la gestion, la location et la vente de tous immeubles situés au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.»

5. Démissions de Messieurs Luc Hansen, Pierre Lentz et John Seil de leurs fonctions d'administrateurs et décharge à leur accorder pour l'exécution de leur mandat.

6. Nomination de trois nouveaux administrateurs:

* Monsieur Theo Bien, administrateur de sociétés, né le 13 avril 1934 à Wormer, demeurant au 322, Dorpsstraat, NL-1531 Wormer

* Monsieur Melvin de Groot, administrateur de sociétés, né le 12 juillet 1977 à Alkmaar, demeurant au 9, Bentveldseduin, NL-2116 Bentveld

* Mademoiselle Karen Elisabeth AKA, sans profession, née le 9 mai 1980 à La Hague (Pays-Bas), demeurant à Voshollei 20, B-Brasschaat

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes au 31 décembre 2004.

7.- Refonte des statuts

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'adopter une version française des statuts et d'abandonner la version allemande.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 168.000 (cent soixante-huit mille euros) en vue de le porter de EUR 32.000 (trente-deux mille euros) à EUR 200.000 (deux cent mille euros) par la création de 16.800 (seize mille huit cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'Assemblée admet les sociétés MELFLEUR MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. et BEHEER- EN BELEGGINGS-MAATSCHAPPIJ VADOREM B.V. à la souscription des actions nouvelles, les actionnaires actuels renonçant pour autant que de besoin à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription et libération

De l'accord de tous les actionnaires les 16.800 (seize mille huit cents) actions nouvelles sont souscrites comme suit:

- MELFLEUR MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, ici représentée par Monsieur Luc Hansen, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée: six mille huit cents actions	6.800
- BEHEER- EN BELGGINGSMAATSCHAPPIJ VADOREM B.V., avec siège social à Amsterdam, Pays-Bas, ici représentée par Monsieur Luc Hansen, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée: dix mille actions	10.000

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de 168.000,- EUR (cent soixante-huit mille euros) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 200.000 (deux cent mille euros) représenté par 20.000 (vingt mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a également pour objet l'acquisition, la promotion, la détention, la gestion, la location et la vente de tous immeubles situés au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.»

Cinquième résolution

L'Assemblée accepte les démissions de Messieurs Luc Hansen, Pierre Lentz et John Seil de leurs fonctions d'administrateurs et leur accorde décharge pour l'exécution de leur mandat.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de nommer trois nouveaux administrateurs savoir:

* Monsieur Theo Bien, administrateur de sociétés, né le 13 avril 1934 à Wormer, demeurant au 322, Dorpsstraat, NL-1531 Wormer

* Monsieur Melvin de Groot, administrateur de sociétés, né le 12 juillet 1977 à Alkmaar, demeurant au 9, Bentveldse duin, NL-2116 Bentveld

* Mademoiselle Karen Elisabeth Aka, sans profession, née le 9 mai 1980 à La Haye (Pays-Bas), demeurant à Voshollei 20, B-Brasschaat

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes au 31 décembre 2004.

Septième résolution

L'Assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts en français pour leur donner la teneur suivante:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de ONDINE S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a également pour objet l'acquisition, la promotion, la détention, la gestion, la location et la vente de tous immeubles situés au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 200.000 (deux cent mille euros) représenté par 20.000 (vingt mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 5.000.000 (cinq millions d'euros) qui sera représenté par 500.000 (cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 28 avril 2009, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier jeudi du mois de juin à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 20% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes est évalué approximativement à la somme de EUR 3.300,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.
 Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.
 Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.
 Signé: L. Hansen, A. Uhl, C. Evrard, H. Hellinckx.
 Enregistré à Mersch, le 21 juin 2004, vol. 427, fol. 99, case 5. – Reçu 1.680 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 juin 2004.

H. Hellinckx.

(053324.3/242/258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2004.

ONDINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
 R. C. Luxembourg B 100.609.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2004.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 juin 2004.

H. Hellinckx.

(053326.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2004.

LA FINANCIERE DU LIERRE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
 R. C. Luxembourg B 53.370.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 17 juin 2004 a renouvelé les mandats des administrateurs et leur a donné décharge pour leurs fonctions durant l'exercice clos au 31 décembre 2003.

Le Conseil d'Administration se compose donc ainsi:

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur, 3-5, place Winston Churchill L-1340 Luxembourg;
- Madame Nathalie Gautier, Administrateur, employée privée, 3-5, place Winston Churchill L-1340 Luxembourg;
- Monsieur Henri Grisius, Administrateur-président, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

L'Assemblée générale du 17 juin 2004 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes et lui a donné décharge pour sa fonction durant l'exercice clos au 31 décembre 2003.

- Monsieur Aloyse Scherer, expert-comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

L'Assemblée générale du 17 juin 2004 a transféré l'ancien siège social de la société situé au 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet immédiat.

Le siège social de la société est dorénavant situé au:

- 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour LA FINANCIERE DU LIERRE S.A., Société anonyme holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06883. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053225.3/833/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2004.

CROMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 15, rue du Marché-aux-Herbes.
 R. C. Luxembourg B 81.715.

En date du 10 mai 2004 et avec effet immédiat, les administrateurs suivants ont démissionné de leur poste:

- Monsieur Stefano Galetto, demeurant au 58, rue de Noertzange, L-3530 Dudelange
 - Madame Claudine Schmit, demeurant au 9, rue Neil Armstrong, L-1137 Howald
 - Madame Patricia Galetto-Feligioni, demeurant au 86, rue de Notretonque, L-3861 Schiffange
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Schmit / P. Galetto-Feligioni.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS00917. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053291.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2004.

QUACIS, CAP. INV. GESTO, Société Anonyme.
Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 94.259.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 7 juin 2004 a renouvelé les mandats des administrateurs et leur a donné décharge pour leurs fonctions durant l'exercice clos au 31 décembre 2003.

Le Conseil d'Administration se compose donc ainsi:

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill L-1340 Luxembourg;
- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur, 3-5, place Winston Churchill L-1340 Luxembourg;
- Madame Nathalie Gautier, Administrateur, employée privée, 3-5, place Winston Churchill L-1340 Luxembourg;

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

L'Assemblée générale du 7 juin 2004 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes et lui a donné décharge pour sa fonction durant l'exercice clos au 31 décembre 2003.

- Monsieur Aloyse Scherer, expert-comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

L'Assemblée générale ordinaire du 7 juin 2004 a transféré l'ancien siège social de la société situé au 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet immédiat.

Le siège social de la société est dorénavant situé au:

- 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour QUACIS, CAP. INV. GESTO, Société anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06874. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053231.3/833/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2004.

C.D.G. PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 17.954.

Par décision du Conseil d'administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 juin 2004.

Pour C.D.G. PARTICIPATIONS S.A., Société anonyme holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004, réf. LSO-AS00073. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053195.3/1017/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2004.

ROYAL MEDIA GROUP, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1660 Luxembourg, 74, Grand-rue.
H. R. Luxemburg B 75.631.

Zwischen der Gesellschaft ROYAL MEDIA GROUP, S.à r.l. und Maître Laurent Niedner, Avocat à la Cour, dessen Kanzlei sich in L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen, befindet, wurde am 19. April 2000 ein Domizilierungsvertrag abgeschlossen, laut welchem die Gesellschaft ihren Sitz für eine unbefristete Zeit in dessen Kanzlei festlegt.

Am 18. Dezember 2000 wurde dieser Vertrag dahingehend abgeändert, dass die Gesellschaft ermächtigt ist, ihren Sitz ab dem 23. Dezember 2000 aus der neuen Adresse des Domiziliatär, 74, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg festzulegen.

Der Domizilierungsvertrag kann von jeder Partei mit einer zweimonatigen Frist gekündigt werden. Wenn ein wichtiger Grund vorliegt, kann der Vertrag sofort gekündigt werden.

Dieser Auszug entspricht dem Vertrag

Luxembourg, den 18. Dezember 2000.

Maître L. Niedner / ROYAL MEDIA GROUP, S.à r.l.

- / I. Mehren-Hitchcock

- / Geschäftsführerin

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01808. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053381.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2004.

Y 52 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 79.020.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS00996, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(053252.3/1005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2004.

Y 52 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 79.020.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
qui a eu lieu le 1^{er} juillet 2004 au siège social*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé d'approuver la date de la tenue de l'assemblée nonobstant les dispositions statutaires;
- l'assemblée a décidé d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice arrêté au 31 décembre 2003;
- l'assemblée a décidé de donner décharge aux administrateurs ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2004;
- l'assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:
SHAPBURG LIMITED
QUENON INVESTMENTS LIMITED
LIFTWOOD INVESTMENTS LIMITED
jusqu'à la prochaine assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2004;
- l'assemblée a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes THEMIS AUDIT LIMITED, jusqu'à la prochaine assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Y 52 S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS00993. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053250.3/1005/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2004.

SORGREL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 45.275.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07452, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2004.

Signature.

(053281.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2004.

SEDRE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 57.493.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01244, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 6 juillet 2004.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A.

F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

Signatures

(053420.3/695/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

VITAR, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 54.424.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 30 juin 2004 a renouvelé les mandats des administrateurs et leur a donné décharge pour leurs fonctions durant l'exercice clos au 31 décembre 2003.

Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit:

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill L-1340 Luxembourg;
- Monsieur Ralph Bourgnon, Administrateur, maître en sciences économiques, 3-5, place Winston Churchill L-1340 Luxembourg;
- Madame Michelle Delfosse, Administrateur-Président, ingénieur, 3-5, place Winston Churchill L-1340 Luxembourg;

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

L'Assemblée générale du 30 juin 2004 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes et lui a donné décharge pour sa fonction durant l'exercice clos au 31 décembre 2003.

- Monsieur Aloyse Scherer, expert-comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

L'Assemblée générale du 30 juin 2004 a transféré l'ancien siège social de la société situé au 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet immédiat.

Le siège social est dorénavant situé au:

- 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

Luxembourg, le 30 juin 2004.

Pour VITAR, Société anonyme holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS00894. – Reçu 14euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053256.3/833/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2004.

FINANCIERE VASCO DE GAMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.
R. C. Luxembourg B 61.097.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01304, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Signature.

(053646.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

FINANCIERE VASCO DE GAMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.
R. C. Luxembourg B 61.097.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01305, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Signature.

(053648.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

AEROGOLF CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 1, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 61.391.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00832, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2004.

Signature.

(053301.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2004.

DAWIMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 1, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 42.486.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00839, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2004.

Signature.

(053303.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2004.

EXECUTIVE HOTELS AEROGOLF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 25.419.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00841, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2004.

Signature.

(053305.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2004.

PROCHIM HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 22, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 25.910.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2004, réf. LSO-AR05700, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, juillet 2004.

A. Bonn.

(053372.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2004.

H&M REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 27.912.

Extract of the circular resolutions of the Board of Directors dated 15th March 2004

«2. The Board decides to appoint GECALUX S.A. in replacement of Mr Claude Dierkens as Legal Representative of the Company (General Manager in accordance with article 94 (3) of the Law of 6th December 1991 on Insurance and Reinsurance Companies, as amended) effective 2nd February 2004.

3. The Board takes note of the resignation of Mr Marco Aardoom as Board Member of the Company effective 15th March 2004. The Board thanks Mr Marco Aardoom for his involvement in the development of the Company.

4. The Board decides to co-opt Mr Silvester Poensgen, as Board Member of the Company in replacement of Mr Marco Aardoom.

This cooptation will be ratified during the next meeting of the shareholders.»

Traduction libre de ce qui précède:

«Le Conseil décide de nommer GECALUX S.A. en remplacement de M. Claude Dierkens en tant que Représentant Légal de la Société (en conformité avec les dispositions de l'article 94 (3) de la loi du 9 décembre 1991 sur le secteur des Assurances et des Réassurances telle que modifiée) avec effet au 2 février 2004.

Le Conseil prend note de la démission de M. Marco Aardoom en tant qu'Administrateur de la société avec effet au 15 mars 2004. Le Conseil remercie M. Marco Aardoom pour son intérêt dans le développement de la société.

Le Conseil décide de coopter M. Silvester Poensgen en tant qu'Administrateur de la société en remplacement de M. Marco Aardoom. Cette cooptation sera ratifiée lors de la prochaine assemblée des actionnaires.»

Pour la Société
GECALUX S.A.
Représentant légal
F. Frère

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06731. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053469.3/730/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

LUNASOLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 67.737.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01248, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 6 juillet 2004.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

Signatures

(053422.3/695/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

REALIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Mamer.
R. C. Luxembourg B 81.502.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01256, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 6 juillet 2004.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

Signatures

(053426.3/695/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

FIDUPARTNER AG, Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 52.619.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS00859, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(053529.3/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

STRATEGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 43.308.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AR05524, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signature / Signature

(053536.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

LBI CONSTRUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 38.329.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00718, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 7 juillet 2004.

Pour LBI CONSTRUCTIONS S.A.

J. Reuter

(053820.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

ULRAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 10.563.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 avril 2004

Conseil d'Administration

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat des administrateurs pour une nouvelle durée d'un an. Suite à cette décision, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale de 2005 est composé comme suit:

- Mangen Fons, Réviseur d'Entreprises, demeurant à L-9088 Ettelbruck
- Barras Chantal, Juriste, 3A, rue Georges Lambert, B-4280 Hannut
- Varin Christian, Administrateur-Délégué de COBEPA, Drève des Fauvettes 74, B-1630 Linkebeek

Commissaire aux Comptes

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes pour la durée d'un an. Le commissaire aux comptes en fonction jusqu'à l'assemblée générale de 2005 est PricewaterhouseCoopers, L-1014 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

F. Mangen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01339. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053764.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

MASCAGNI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 44.218.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 avril 2004

Conseil d'Administration

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat des administrateurs pour une nouvelle durée d'un an. Suite à cette décision, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale de 2005 est composé comme suit:

- De Hemptinne Raoul, Juriste d'entreprises, demeurant à B-9840 De Pinte (Zevergem)
- Daemen Daniel, Expert Comptable, demeurant à B-4450 Juprelle
- Mangen Fons, Réviseur d'Entreprises, demeurant à L-9088 Ettelbruck

Commissaire aux Comptes

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes pour la durée d'un an. Le commissaire aux comptes en fonction jusqu'à l'assemblée générale de 2005 est PricewaterhouseCoopers, L-1014 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

F. Mangen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01341. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053772.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

L D R S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 51.524.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00437, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés	- 3.851,95 EUR
- Résultat de l'exercice	246.994,21 EUR
- Report à nouveau	<u>243.142,26 EUR</u>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2004.

Signature.

(053450.3/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

TAINO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 60.255.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05508, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(053537.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

PIANNO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 23.734.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05507, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(053539.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

IMMOLYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 32.406.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05504, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(053542.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

ITACA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 27, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 51.520.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00432, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés	3.456.370,22 EUR
Résultat de l'exercice	113.653,75 EUR
Affectation en réserve «Imputation fortune 2004» . .	- 94.512,50 EUR
Complément d'affectation en réserve «Imputation fortune 2002»	- 1.829,10 EUR
Report à nouveau	3.473.682,37 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2004.

Signature.

(053451.3/802/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

**VEXINLUXE S.A., Société Anonyme,
(anc. FUMSECK PATICIPATIONS S.A.).**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 90.952.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 juin 2004.

P. Bettingen.

(053811.3/202/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

G.A.N. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 78.245.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05503, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(053543.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

FIERRO INVESTORS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 78.383.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05500, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(053545.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

FINTRALUX S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2350 Strassen, rue des Primeurs.
R. C. Luxembourg B 34.092.

—
Le bilan au 31 mai 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS00985, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 7 juillet 2004.

Pour FINTRALUX S.A.H.

J. Reuter

(053822.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

ROYAL CLASSICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 31.244.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS00981, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 7 juillet 2004.

Pour ROYAL CLASSICS S.A.

J. Reuter

(053824.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

PHILIP MORRIS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof-Koerich, 14, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 8.272.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Robert Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 mai 1985, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, n° 193 du 4 juillet 1985.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01327, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Signature.

(053826.3/250/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

COFINTEX LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 36.866.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01537, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
C. Stiennon
Directeur Délégué

(053446.3/730/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

COFINTEX LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 36.866.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 juin 2004

«4. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Dominique Schlissinger de son poste d'Administrateur avec effet au 25 novembre 2003 et lui donne entière décharge.

5. L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur René Cado en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Dominique Schlissinger avec effet au 25 novembre 2003. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2007.

7. La société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. est confirmée en tant que Réviseur Indépendant de la Société, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.»

Pour la Société
C. Stiennon
Directeur Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01520. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053444.3/730/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

DISCHAVULCO IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 32.536.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05494, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration
Signatures

(053433.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

T.T.I. TECHNOLOGIES HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 90.617.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue en date du 11 juin 2004 que la démission de CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l. en tant que Commissaire a été acceptée et que décharge pleine et entière a été accordée. Il a été décidé de ne pas nommer de nouveau commissaire.

Luxembourg, en juillet 2004.

Pour extrait conforme
Pour la Société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01644. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053579.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

LOCARLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9230 Diekirch, 20, route d'Ettelbruck.
R. C. Luxembourg B 95.423.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 juin 2004

L'an deux mille quatre, le 16 juin à 11.30 heures.

Les actionnaires de la Société sus-dénommée se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, au siège de la FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A., sise à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, sur convocation faite par le Conseil d'Administration. A l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Constatant que le mandat du Réviseur d'Entreprises, la société:

LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., ayant son siège à L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch, inscrite au R.C. S de Luxembourg sous le numéro B 43.298,

est arrivé à terme, il est décidé de le renouveler pour une période d'une année, soit jusqu'à l'expiration de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2005.

Le Réviseur d'Entreprises ainsi nommé déclare accepter son nouveau mandat.

Luxembourg, le 16 juin 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2004, réf. LSO-AR05979. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(902400.3/503/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 juillet 2004.

AMLED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 44.534.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004, réf. LSO-AS00105, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Signature.

(053873.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

AMLED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 44.534.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004, réf. LSO-AS00107, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Signature.

(053874.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

AMLED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 44.534.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004, réf. LSO-AS00103, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Signature.

(053872.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

RMS EUROPE S.A., RMS EUROPE RISK MANAGEMENT SERVICES, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 32.134.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01548, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signatures

(053461.3/730/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

MULTIBUILDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 71.473.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01261, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Le Domiciliataire
Signatures

(053901.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

MULTIBUILDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 71.473.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01259, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Le Domiciliataire
Signatures

(053899.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

MULTIBUILDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 71.473.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01255, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Le Domiciliataire
Signatures

(053902.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

MULTIBUILDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 71.473.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01257, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Le Domiciliataire
Signatures

(053903.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

CASTELLO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7510 Mersch, 19, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 25.183.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2004, réf. LSO-AP02683, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 6 juillet 2004.

FIDUCIAIRE NEUMAN JOHN
Signature

(053473.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

EUROMAF RE, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 66.783.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mai 2004

«5. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Claude Dierkens avec effet au 20 janvier 2004 et de Monsieur Yvon Lopez avec effet à l'issue de l'Assemblée Générale de ce jour.

6. L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Maurice Haag avec effet au 26 janvier 2004 et de Monsieur Jean-François Allard avec effet à l'issue de l'Assemblée Générale de ce jour. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2005.

7. L'Assemblée reconduit le mandat de l'ensemble des Administrateurs, à savoir de Messieurs Christian De Tarragon, Claude Bouey, et des sociétés SCOR, MUTUELLE DES ARCHITECTES FRANÇAIS et MUTUELLE CENTRALE DE REASSURANCE jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2005.

8. La société KPMG AUDIT est confirmée en tant que Réviseur Externe de la Société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2005.»

Pour la Société

C. Stiennon

Directeur Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06729. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053466.3/730/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

BOUCHERIES BRILL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, rue Joseph Kieffer.

R. C. Luxembourg B 45.089.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2004, réf. LSO-AP02681, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 6 juillet 2004.

FIDUCIAIRE NEUMAN JOHN

Signature

(053471.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

PRODI-KOENER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, rue Joseph Kieffer.

R. C. Luxembourg B 74.325.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2004, réf. LSO-AP02691, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 6 juillet 2004.

FIDUCIAIRE NEUMAN JOHN

Signature

(053486.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

TRUST INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 45.757.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 7 juin 2004

Résolution 1

Le mandat de Madame Rika Mamdy, ayant son domicile au 3, rue des Casemates, L-7480 Tuntange, en tant qu'Administrateur-Délégué est renouvelé avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour TRUST INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01627. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053618.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

PROMILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 73, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 35.591.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2004, réf. LSO-AP02693, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 6 juillet 2004.

FIDUCIAIRE NEUMAN JOHN

Signature

(053487.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

PROMILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 73, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 35.591.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2004, réf. LSO-AP02696, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 6 juillet 2004.

FIDUCIAIRE NEUMAN JOHN

Signature

(053491.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

RUCKEN, KAUFMANN & BIESEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9707 Clervaux, 5, rue de la Gare.
R. C. Diekirch B 93.382.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2004, réf. LSO-AP02705, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 6 juillet 2004.

FIDUCIAIRE NEUMAN JOHN

Signature

(053495.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

S.C. INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 63.346.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue à Luxembourg en date du 7 mai 2004*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour les exercices clôturés au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001.

Les mandats de

Madame Gaby Trierweiler

Monsieur Domenico Scarfo

Monsieur Luio Velo

en tant qu'administrateurs ainsi que celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 7 mai 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01723. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053677.3/800/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

PIWO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 72.685.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 31 mars 2004

Résolution 1

NATIONWIDE MANAGEMENT S.A. ayant son siège social 60, Grand-rue, 1^{er} Etage, L-1660 Luxembourg, enregistrée sous le numéro B 99.746 a été nommée Administrateur-Délégué avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2010.

Luxembourg, le 31 mars 2004.

Pour PIWO INTERNATIONAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01431. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053615.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

E.I. EURINVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 47.496.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, tenue à Luxembourg, en date du 24 juin 2004

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 24 juin 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01719. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053666.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

MORGEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 69.891.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, tenue à Luxembourg, en date du 24 juin 2004

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 24 juin 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01722. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053667.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

RUCKEN, KAUFMANN & BIESEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9707 Clervaux, 5, rue de la Gare.
R. C. Diekirch B 93.382.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2004, réf. LSO-AP02707, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 6 juillet 2004.

FIDUCIAIRE NEUMAN JOHN

Signature

(053496.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

ANTONIO FUSCO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 56.955.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, tenue à Luxembourg,
en date du 17 juin 2004*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour les exercices clôturés au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01720. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053668.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

S.C. INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 63.346.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01733, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(053681.3/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

ANTONIO FUSCO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 56.955.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01729, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(053685.3/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

ELIOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.
R. C. Luxembourg B 55.997.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société,
qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 4 juin 2004*

Résolution

L'assemblée décide:

De nommer Mademoiselle Elisabeth Moris comme nouveau commissaire aux comptes en remplacement de la FIDUCIAIRE MORIS, S.à r.l. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour la société

Signature

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004, réf. LSO-AS00306. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053575.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

CGPA Ré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 46.753.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01535, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
C. Stiennon
Directeur Délégué

(053448.3/730/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

ROMA-BAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 127, rue Beiler.
R. C. Luxembourg B 92.140.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2004, réf. LSO-AP02702, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 6 juillet 2004.

FIDUCIAIRE NEUMAN JOHN
Signature

(053498.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

IMPRIMERIE SCHLIME MIL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 38.916.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2004, réf. LSO-AP02709, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 6 juillet 2004.

FIDUCIAIRE NEUMAN JOHN
Signature

(053500.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

T.E.R. LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4670 Differdange, 64, rue de Soleuvre.
R. C. Luxembourg B 57.899.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2004, réf. LSO-AP02711, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 6 juillet 2004.

FIDUCIAIRE NEUMAN JOHN
Signature

(053502.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

WEYMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9910 Troisvierges, 1A, rue de la Laiterie.
R. C. Luxembourg B 99.633.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, réf. LSO-AQ01297, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 6 juillet 2004.

FIDUCIAIRE NEUMAN JOHN
Signature

(053505.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

MIL (HOLDINGS) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.869.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS01889, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2004.

A. Van Dorpe
Fin. & Adm., Manager

(053519.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

MIL (INVESTMENTS), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.870.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS01892, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2004.

A. Van Dorpe
Fin. & Adm., Manager

(053520.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

GONDWANA (INVESTMENTS) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.776.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS01895, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2004.

A. Van Dorpe
Fin. & Adm., Manager

(053521.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

EURO INTERNATIONAL REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 57.459.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS01404, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2004.

D. Stenzel
Directeur Délégué

(053524.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

SIFOLD S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 33.867.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2004, réf. LSO-AR06986, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration
Signatures

(053563.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

SOGEN FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 13.064.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01595, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

Pour SOGEN FINANCE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(053576.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

PRIVALUX CONSEIL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 91.946.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01207, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

N. Uhl

(053584.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

PARADE FONDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 83.067.

—
Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01212, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

N. Uhl

(053586.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

NIVALCON IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 53.792.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05506, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(053540.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

**SYNTESI S.A., Société Anonyme,
(anc. BOLLANTI GROUP S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 89.760.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01269, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Le Domiciliaire

Signatures

(053904.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

FINEUROPE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 31.424.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05496, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(053546.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

E.I. EURINVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 47.496.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01728, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(053690.3/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

CALIPO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 89.642.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01726, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(053691.3/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

MORGEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 69.891.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01725, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(053692.3/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

S.C. INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 63.346.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01734, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(053693.3/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

ANTONIO FUSCO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 56.955.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01730, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(053694.3/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

LOMPERANG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5886 Hesperange, 426, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 71.078.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS00860, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(053708.3/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

AICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 75, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 30.530.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS00861, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(053709.3/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

STAR FOOD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 2, Op der Ahlkerrech.
R. C. Luxembourg B 71.166.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS00862, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(053711.3/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.
